### **MAIRIE DE METZ**

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ REGISTRE DES DELIBERATIONS

# Séance du 26 septembre 2019

# **DCM N° 19-09-26-40**

<u>Objet</u>: Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des membres du conseil municipal.

# Rapporteur: M. le Maire

Suite à l'installation de Mme Laure DUPONT en qualité de conseillère municipale et de l'élection en qualité de 21 ème Adjoint au Maire de M. Bernard HEULLUY, il convient de prendre acte des modifications ainsi intervenues et de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions versées aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente mise à jour tient également compte de l'évolution de l'indice terminal servant au calcul desdites indemnités.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

VU la délibération n°18-09-27-31 relative aux indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal,

VU l'évolution de l'indice terminal servant au calcul desdites indemnités,

**VU** la délibération n°19-08-19-1 du 19 août 2019 portant installation de Madame Laure DUPONT en qualité de Conseillère Municipale, élue sur la liste "Fiers d'être Messins",

**VU** la délibération n°19-08-19-2 du 19 août 2019 portant élection de M. Bernard HEULLUY en qualité de 21<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**VU** l'arrêté municipal n°2019-SJ-29 en date du 22 août 2019 portant délégation de fonctions au profit de M. Bernard HEULLUY, 21<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le montant des indemnités allouées aux élus au regard de l'évolution de l'indice terminal,

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre acte des conséquences découlant de l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal et de l'élection d'un Adjoint au Maire anciennement Conseiller Municipal délégué,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **PREND ACTE** du nouveau tableau annexe modifié récapitulant les indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal joint à la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement, Signé :

Le Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Affaires juridiques

Commissions:

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblees

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** 

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

FONCTION	Nombre de personnes concernées	INDEMNITE DE BASE	MAJORATION D.S.U.	MAJORATION Chef lieu de département	MONTANT MENSUEL BRUT INDIVIDUEL avec majorations	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL avec majorations	MONTANT ANNUEL BRUT GLOBAL avec majorations
MAIRE	1	44 339,16	0,00	11 084,76	4 618,66	55 423,92	55 423,92
ADJOINT AU MAIRE	16	20 069,28	1 976,52	5 017,32	2 255,26	27 063,12	433 009,92
ADJOINT CHARGE DE QUARTIER	5	20 069,28	1 976,52	5 017,32	2 255,26	27 063,12	135 315,60
CONSEILLER DELEGUE	14	9 801,24	0,00	0,00	816,77	9 801,24	137 217,36
CONSEILLER MUNICIPAL	19	2 800,32	0,00	700,08	291,70	3 500,40	66 507,60
Total prélevé sur l'enveloppe	55	656 217,48					827 474,40